



DÉLÉGATION DE LA FONCTION DE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

IDENTIFICATION DE LA PLUS HAUTE AUTORITÉ AU SEIN DE L'ORGANISATION QUI DÉLÈGUE TOUT OU EN PARTIE SES FONCTIONS

Nom et prénom	Sylvie Bertrand
Nom légal de l'organisation	TransporAction Pontiac
Poste occupé au sein de l'organisation	Directrice générale
Adresse postale de l'organisation	1226 route 148, Campbell's Bay, Qc. J0X 1K0

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DÉLÉGUÉE

Si c'est une personne physique

Nom et prénom	Guylaine Marcil
Nom légal de l'organisation	TransporAction Pontiac
Poste occupé au sein de l'organisation	Présidente du conseil administration
Adresse postale de l'organisation	1226 route 148, Campbell's Bay, Qc. J0X 1K0

Si c'est une personne morale

Nom légal de l'organisation	
Personne contact (facultatif)	
Adresse postale de l'organisation	



RÔLES ET RESPONSABILITÉS VISÉS (cochez la ou les responsabilités visées par la délégation)

En cas d'incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel, la personne responsable doit notamment :

- ✓ Enregistrer les communications effectuées à toute personne ou à tout organisme susceptible de diminuer le risque pour la personne concernée, suivant l'incident;
- ✓ Prendre part à l'évaluation du préjudice causé par l'incident;
- ✓ Tenir un registre des incidents de confidentialité;
- ✓ Être le point de contact principal avec la CAI

Politiques et procédures de gouvernance

- ✓ La personne responsable devra approuver les politiques et les pratiques de l'organisme encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels dans l'organisme.

Recevoir les demandes concernant les renseignements personnels

- ✓ La personne responsable sera chargée de recevoir et d'assurer le traitement des demandes d'accès ou de rectification de renseignements personnels.
- ✓ Lorsqu'elle refusera une demande d'accès ou de rectification, elle devra, sur demande d'un requérant, l'aider à comprendre le refus. Elle pourrait, par exemple, se rendre disponible pour une discussion de vive voix.

Communiquer les renseignements personnels d'une personne décédée

- ✓ Les renseignements personnels d'une personne décédée pourront être communiqués à son conjoint ou à l'un de ses proches parents si le fait de connaître ce renseignement est susceptible d'aider cette personne dans son processus de deuil. Une restriction s'appliquera, cependant, si une personne décédée a préalablement consigné, par écrit, son refus d'accorder ce droit d'accès.

Prendre part à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

- ✓ La personne responsable devra participer à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée des projets d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services impliquant des renseignements personnels, et ce, dès le départ.

Répondre aux demandes de cessation de diffusion, de désindexation et de réindexation

- ✓ Les citoyens et citoyennes bénéficient de nouveaux droits afin de contrôler la diffusion de leurs renseignements personnels.
- ✓ La cessation de la diffusion de leurs renseignements personnels;
- ✓ La désindexation d'un hyperlien rattaché à leur nom et donnant accès à leurs renseignements par un moyen technologique.

Sensibilisation des membres du personnel, les bénévoles, fournisseurs et les tiers à la protection des renseignements personnels

- ✓ Offrir de la formation aux membres du personnel pour qu'ils développent les bons réflexes en matière de protection des renseignements personnels.



- ✓ Confirmer par écrit que les partenaires et les tiers sont conformes à la loi sur la protection des renseignements personnels.

Par la présente, je Sylvie Bertrand, comprends et accepte la portée de mes responsabilités et consens à ce que mes coordonnées soient mises à disposition conformément aux exigences de la loi sur la protection des renseignements personnels. Je comprends que cette responsabilité peut m'être retirée par la personne qui m'a délégué cette responsabilité.

La délégation prendra effet en date du 25 avril 2024 jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par la personne délégante.

Les partis confirment la délégation en apposant leur signature ci-dessous :

Signature de la personne qui accepte les responsabilités 25 mai 2024
Per: Sylvie Bertrand, directrice générale Date

Signature de la personne délégante 25 mai 2024
Per: Guylaine Marcil, présidente Date